

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

<b>Conseil municipal</b>		L'an deux mille dix-sept, et le 30 juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par lui, le 26/06/2017 et affichée le 26/06/2017.
Membres afférents	11	
Membres en exercice	9	
Membres présents	8	

Présents : José MONEL, Laurence BEAUD-FESQUET, Carole LECLERE, Isabelle SIMON, Véronique MARTINEZ, Gabriel FERRER, Christophe BEAUD, Gilles BARTHELEMY.

Absent(s) excusé(s) : Bruno PERRIN,

*Secrétaire de séance élu(e) : Carole LECLERE*

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017,
2. Vidéo protection,
3. Service public d'assainissement : rapport 2016,
4. Modernisation du Plan Local d'Urbanisme,
5. Future extension de la station d'épuration : achat des terrains de Mme Vernazobre,
6. Transfert éclairage public au Syndicat Mixte d'Eclairage du Gard,
7. Travaux au pont du Chemin du Pouget,
8. Syndicat Mixte d'Eclairage du Gard : demande de subvention électrification Chemin de la pinède,
9. Contrat d'entretien ascenseur mairie,
10. Fête du 13 et 14 juillet : prix du repas,
11. Questions diverses.

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017.

### **VIDEO PROTECTION**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de la possibilité d'installer des caméras. Le conseil municipal doit mener une réflexion sur ce projet et est d'accord à l'unanimité sur le principe.

### **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2016 sur le service assainissement.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport 2016 sur le service assainissement.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **MODERNISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire présente les enjeux de la modernisation du contenu du PLU :

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, entré en vigueur le 1er janvier 2016, relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU vise à sécuriser les PLU approuvés existants et les procédures d'évolution des documents.

Monsieur le Maire précise que le décret permet une application progressive avec droit d'option pour les collectivités. Pour les procédures d'élaboration ou de révision générale en cours initiées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les dispositions issues du décret s'appliqueront uniquement si une délibération du conseil communautaire ou du conseil municipal se prononçant en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU intervient au plus tard lors de l'arrêt du projet. Les collectivités qui sont en cours de procédures d'élaboration ou de révision générale peuvent donc bénéficier du nouveau contenu du plan local d'urbanisme si elles le souhaitent ou attendre la prochaine révision générale sans qu'un délai ne soit imposé.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour la modernisation du PLU.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **FUTURE EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION : ACHAT DES TERRAINS DE MME VERNAZOBRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'acquérir 2 parcelles cadastrées B 187 et B 186 d'une surface de 3148 m<sup>2</sup> et 1810 m<sup>2</sup> soit au total 4958 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Mme Vernazobre, dans le cadre d'une future extension de la station d'épuration pour la somme de 4 000 euros.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport 2016 sur le service assainissement.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **TRANSFERT ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a modifié ses statuts par délibération du Comité Syndical du 02 Février 2015, pour se doter de la compétence « TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ». Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur ce transfert. Le SMEG prendrait à sa charge les travaux.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour le transfert de l'éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **TRAVAUX AU PONT DU POUGET (AVANT LE CIMETIERE)**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réflexion du chemin du Pouget sur les travaux à effectuer.

Il présente 3 devis d'entreprise :

1. LAUPIE TP 23 068,25 € HT
2. SEEG GALIZZI TP 23 740,30 € HT
3. LAUTIER MOUSSAC 20 945,15 € HT

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se référant au projet de réflexion du chemin du Pouget avec l'entreprise LAUTIER MOUSSAC, la mieux disante, pour un montant de 20 945,15 € HT.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de demander une subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard inscrite sur le programme de 2018 dans le cadre des travaux d'éclairage public du chemin de la pinède.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour demander une subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard inscrite sur le programme de 2018 dans le cadre des travaux d'éclairage public du chemin de la pinède pour un montant de 13 394,40 € HT.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **CONTRAT D'ENTRETIEN ASCENSEUR MAIRIE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur de la mairie conforme aux arrêtés du 18 novembre 2004 et du 7 mai 2012 entre la Société ACAF et la mairie de Vic le Fesq.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes du contrat d'entretien et autorise monsieur le maire à signer le contrat qui prendra effet au 14 mai 2017 et toute pièce se référant à celui-ci.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **FÊTE DU 13 ET 14 JUILLET**

- Repas du 13 juillet organisé par la mairie (prix des repas : 10 € adulte et 5 € enfant)
- 14 juillet : discours + apéritif – Après-midi à partir de 17 h concours de boules + jeu de quilles – Le soir, apéro + brasucade + chanteur Mr ROLL.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Installation d'un poste de prévention (drogue et alcool) pour la fête votive
- Conseil Départemental du Gard = dans le cadre du pacte territorial, demande de subvention pour un projet d'aménagement de la Grand Rue (25 % de 350 000 €)

*Accord à l'unanimité*

- Objectif zéro phyto : l'Agence de l'Eau nous a accordé 13 000 € pour l'achat d'un broyeur et désherbeur thermique ➔ la commune a acheté un broyeur professionnel avec cette subvention
- Rythmes scolaires : la commune n'est pas d'accord sur le fait que la Communauté de Communes du Pays de Sommières n'ait pas consulté les maires pour prendre la décision de poursuivre le nouveau rythme scolaire. L'ancien rythme était plus adapté et le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour y revenir.
- Les travaux d'aménagement de la D999 commenceront après les vendanges.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
José MONEL.

